

Уракум - ултөрүүлэгчүүдийн холбоо

fidh



24ème session du Conseil des droits de l'Homme – Point 6

Examen périodique universel du Burkina Faso

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et son organisation membre, le Mouvement burkinabé des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP), accueillent avec satisfaction l'acceptation par le Burkina Faso de recommandations importantes l'encourageant notamment à criminaliser toutes les formes de violence à l'égard des femmes (y compris la violence familiale), à redoubler d'efforts pour mettre fin à la pratique des mutilations génitales féminines, et à adopter un code de l'enfance pleinement conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nos organisations dénoncent toutefois les **atteintes continues à la liberté de presse** et d'opinion, et recommandent la dépenalisation des délits de presse et l'abrogation pure et simple de la loi n° 026-2008/AN du 08 mai 2008 portant répression des actes de vandalisme commis lors des manifestations sur la voie publique.

Nous demeurons inquiets quant à l'**indépendance de la justice**. Les autorités doivent en particulier enquêter sur les plaintes faisant état de **torture** et de mauvais traitements imputables aux agents de l'État. Nous appelons le gouvernement à mettre sa pratique en conformité avec ses engagements en améliorant et en humanisant les **conditions de détention**, notamment par le respect des règles minimales en matière d'infrastructures, d'alimentation et de soins de santé, et par l'application des règles de séparation des détenus.

Enfin, nous encourageons le Burkina Faso à coopérer davantage avec le système onusien de protection des droits humains en adressant une **invitation permanente** à tous les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, en revoyant ainsi sa position sur les recommandations faites à cet effet pendant le processus de l'EPU.

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention.